

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 juin 2026 s'est réuni en salle du conseil en mairie sous la présidence de Monsieur CHRUSCIELSKI Patrick, Le Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le mardi 16 juin 2026 à 19 heures 30, 3 place de l'église de LA CHAPELLE-RABLAIS.

Présents : BAPTISTE Sabine, BEAULIEU Shannon, CHRUSCIELSKI Françoise, CHRUSCIELSKI Patrick, DROMIGNY Nicolas, GIRGIEL Florence, LAUTIER Philippe, PERRIGAULT Xavier, SULTAN-PERRIGAULT Maeva, RICHEUX Isabelle, VALENTIN Guy et WATIN Yannick

Présence d'administrés : /

Absents représentés : MARTIN Denis représenté par CHRUSCIELSKI Patrick, METGE Yolande représentée par CHRUSCIELSKI Françoise et SULTAN-PERRIGAULT Maeva représentée par PERRIGAULT Xavier

Absents non-représentés : WALLART-CREPIN Hakikat

Secrétaire de séance : PERRIGAULT Xavier

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres absents représentés : 3

Nombre de membres absents non-représentés : 1

La séance est ouverte à 19h38

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR :

ARRETE DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Voté à l'unanimité

DELIBERATION DE MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°43-2026 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES ET TAXES D'HABITATIONS RESIDENCES SECONDAIRES

Délibération présentée :

Suite au vote de la délibération 43-2026 lors du conseil du 28 avril 2026, suivi d'un mail de la trésorerie informant que les taux ne respectent pas les règles de lien car le taux maximum de taxe d'habitation est fixé à 18,23 %, il est donc impératif de procéder à la modification du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Après avoir examiné le budget, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'augmenter le taux du foncier bâti et du foncier non bâti.

DÉCIDE que les taux d'imposition de l'année 2026 des taxes locales directes comme suit :

Taxe foncière bâti..... 39.5 %

Taxe foncière non bâti..... 59.5%

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

DÉCIDE que les taux d'imposition de l'année 2026 des taxes habitations résidences secondaires :

Taxe d'habitation résidences secondaires..... 18.23 %

L'assemblée vote sans débat

DELIBERATION DE RETRAIT DE LA DELIBERATION 21-2026 ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DES 4 VALLEES.

Délibération présentée :

Le Maire informe :

Suite au vote de la délibération 21-2026 lors du conseil du 20 mars 2026, ont été élus :

Les délégués titulaires :

- M. MARTIN Denys
- M. DROMIGNY Nicolas

Les délégués suppléants :

- Mme GIRGIEL Florence
- M. CHRUSCIELSKI Patrick

Après avoir reçu un courrier de la préfecture en date du 29 mai 2026 indiquant que la commune n'étant pas membre de ce syndicat, mais y étant représentée par la CCBN, il appartient donc au seul conseil communautaire de la CCBN de désigner ses représentants, ou tout conseiller municipal d'une commune membre, en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT. La préfecture a donc demandé le vote du retrait de la délibération 21-2026.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

DÉCIDE le retrait de la délibération 21-2026 Élection des délégués au Syndicat mixte des 4 Vallées.

L'assemblée vote sans débat

DELIBERATION DE RETRAIT DE LA DELIBERATION 22-2026 ELECTION DES DELEGUES AU SIRMOTOM

Délibération présentée :

Le Maire informe :

Suite au vote de la délibération 22-2026 lors du conseil du 20 mars 2026, ont été élus :

Le délégué titulaire :

- M. MARTIN Denys

La déléguée suppléante :

- Mme BAPTISTE Sabine

Après avoir reçu un courrier de la préfecture en date du 29 mai 2026 indiquant que la commune n'étant pas membre de ce syndicat, mais y étant représentée par la CCBN, il appartient donc au seul conseil

communautaire de la CCBN de désigner ses représentants, ou tout conseil municipal de commune membre, en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT. La préfecture a donc demandé le vote du retrait de la délibération 21-2026.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le 10/09/2026
ID : 077-217700897-20260908-69_2026-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

DÉCIDE le retrait de la délibération 22-2026 Élection des délégués au SIRMOTOM

L'assemblée vote sans débat

DELIBERATION DESIGNATION DES DELEGUES CNAS (COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE)

Délibération présentée :

En application des statuts du Comité Nationale d'Action Sociale (C.N.A.S), il convient, pour le bon fonctionnement de ce dernier, de désigner un délégué Agent et un délégué Elu.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

DÉCIDE de désigner comme déléguée agente Mme LOURME LE LU Cindy (Secrétaire Générale de Mairie)
DÉCIDE de désigner comme déléguée élue Mme GIRGIEL Florence (Conseillère municipale)

L'assemblée vote sans débat

DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE L'OPPOSITION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCBN

Délibération présentée :

Vue la délibération 58-20 d'avis sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne en date du 9 octobre 2020 qui indiquait que le conseil municipal s'opposait au transfert de la compétence PLU à la CCBN.

Considérant que la loi ALUR prévoit un transfert automatique du PLU aux communautés de communes.

Considérant que selon la loi ALUR, les communes peuvent s'opposer à ce transfert

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026.

Considérant le souhaite du Conseil Municipal de réitérer son opposition au transfert de la compétence d'élaboration du PLU à la CCBN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **Renouvelle son opposition** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de communes de la Brie Nangissienne

L'assemblée débat

M. Philippe LAUTIER précise que la CCBN souhaite reprendre la compétence aux communes et qu'ils ont déjà récupéré la compétence du SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

M. Guy VALENTIN précise que le SCOT qui doit être écrit par le SMEP (Syndicat mixte d'eau potable), c'est une aberration.

Il explique qu'avant, la commune avait un POS (Plan d'occupation des sols) et que maintenant, le POS n'existe plus et que c'est devenu le PLU (Plan local d'urbanisme). Ce qui donne plus de rigueur et la possibilité aux communes de fixer des règles et de mieux gérer leur territoire, mais ça, c'est au niveau communal. Il y a des velléités de certains élus communautaires de faire des PLU intercommunaux. C'est-à-dire d'avoir la maîtrise de l'urbanisme au niveau de l'intercommunalité. Mais lui souhaiterait que la commune garde son autonomie sur

le PLU. Même s'il serait bien qu'il y ait une cohérence territoriale au niveau économique, habitat... Aujourd'hui, cela a plus ou moins été adressé au niveau du SCOT qui a été mis à la compétence du SMEP. Mais aujourd'hui, s'il devait y avoir une cohérence à la commune, c'est la responsabilité du SMEP sauf qu'ils n'ont jamais établi de SCOT car il y a plusieurs intercos qui considèrent que la compétence n'a pas à être au niveau du syndicat tel que le SMEP mais plus au niveau des intercos. Ce qui paraît logique si on passe au-dessus de la commune. On peut même imaginer un regroupement d'intercommunalités au niveau territorial. Aujourd'hui, la Brie Nangissienne discute beaucoup avec le Val Briard.

M. Philippe LAUTIER informe qu'en commission travaux de la CCBN, il a été annoncé qu'ils allaient élaborer le SCOT intercommunal.

Après une suite d'explications sur divers aspects politiques, les élus sont d'accord pour dire que la commune souhaite conserver la compétence du PLU.

❖ Questions diverses :

Travaux Enedis

M. le Maire informe que des travaux d'Enedis sont en cours. Des courriers ont été distribués par Enedis pour informer les administrés des coupures d'électricité qui allaient se produire lors de travaux d'élégage. Il y a aussi des travaux d'enfouissement de lignes, mais sans coupure.

Projet salle des fêtes (Debrousse)

M. le Maire informe que le projet de travaux de la salle Debrousse, qui avait été élaboré par l'ancienne mandature et accompagné par un cabinet d'architectes, va être retravaillé par la commission travaux pour être présenté au conseil lors d'une des prochaines séances.

Projet de la Sente

M. le Maire explique qu'un projet de chemin pour relier le bourg aux Montils, le long du haras, est en cours d'étude. Il est actuellement élaboré par lui et par M. Guy VALENTIN qui font appel à des prestataires pour obtenir des devis et voir les subventions qu'il serait possible d'obtenir. Les chances de subventions sont plus importantes si une sente pour vélo et piétons est programmée mais la largeur d'une partie de la route ne permet pas cette configuration. La règlementation PMR sera associée à ce projet. Il espère donner un peu plus d'informations lors du conseil du mois de septembre.

Mme Florence GIRGIEL demande s'il n'est pas possible d'empiéter sur un bout de terrain attenant pour obtenir la largeur nécessaire à la sente ?

M. le Maire l'informe qu'il s'agit d'un terrain privé.

Réunion de quartiers

M. le maire informe qu'il avait soumis l'idée de faire des réunions de quartier les samedis. Il avait été émis l'idée de s'installer dans un quartier et de faire du porte-à-porte, mais M. le maire a changé d'avis. Il a opté pour une proposition : il a scindé la commune en 5 secteurs :

- 1) Domaine des Moulineaux, la rue des Moulineaux, rue des Noyers, rue du Relais, ruelle Cantris, Place de l'Église, rue de la Mare à la Cane
- 2) Les Montils
- 3) Moulin-à-Vent, square Dupeyron, square du Haras
- 4) Lotissement de la Mare à La Cane
- 5) Les extérieurs, rue des Clos, route de Coutençon

Il souhaite donc distribuer des flyers par secteur, avec une date différente par secteur, et les habitants seront invités à se présenter en mairie. Sur les flyers seront indiqués les noms des rues concernées par le secteur, la date et l'heure où ils pourront se rendre en mairie pour aborder des sujets divers et variés avec les élus (avec l'élus référent par quartier) qui les accueilleront. Si la mairie n'est pas disponible pour cause de cérémonie civile, il conviendra de vérifier s'il est possible de faire cette réunion de quartier à la salle La Grange. Pour le secteur des Montils, les administrés seront invités à se rendre à l'ancienne école des Montils.

Mme Florence GIRGIEL trouve dommage de modifier l'idée de base, qui était de créer du lien avec les administrés et d'aller à leur rencontre, alors que là, elle pense que les gens ne se déplaceront pas. Elle estime que cette nouvelle proposition ne répond pas à la problématique du village, dont les habitants restent trop éloignés de la vie communale et peu investis dans les activités.

M. le Maire répond que le fait de mettre une table par quartier n'incitera pas les habitants à aller les aborder que s'ils sont conviés en mairie. De plus, le fait d'être dans un bâtiment communal évite les contraintes météorologiques. Les secteurs sont en cours d'élaboration et peuvent être révisés.

Mme Isabelle RICHEUX demande à quelles cadences seront prévues ces réunions de quartier.

M. le Maire répond qu'il souhaite justement l'avis du conseil sur cette question ; il souhaite démarrer sur la 2e quinzaine de septembre, puis voir le rythme par la suite, mais sûrement tous les 15 jours. Il souhaitera la présence de tous les élus. Ça ferait environ 1 réunion en septembre, 2 en octobre, 2 en novembre. Ainsi elles seront toutes réalisées avant les fêtes de fin d'année.

Réunion publique

M. le Maire informe que cette réunion sera totalement différente des réunions de quartier. Il s'agira de donner des informations plus larges et d'informer la population des dépenses publiques et de la manière dont on gère un budget communal. Cette réunion aura lieu à la salle Debrousse.

Convocations réunions et commissions

Mme Florence GIRGIEL demande s'il serait possible d'avoir les convocations de toutes les réunions et de toutes les commissions qui ont lieu.

M. le Maire informe que les convocations sont envoyées en priorité aux élus concernés par ces réunions et commissions, au vu des fonctions qui ont été attribuées à chaque élu en début de mandat. Tous les élus peuvent assister à toutes les commissions et réunions, mais il n'y a pas grand intérêt puisque, de toute façon, les élus présents lors des réunions et commissions en font un compte rendu lors des conseils municipaux. Lors des conseils, les organismes ont des obligations de publication, donc il suffit d'aller voir sur les sites internet.

Cindy LOURME LE LU, la secrétaire générale de mairie, précise qu'il y a beaucoup de convocations au quotidien et que, si elle les transfère à tous tout le temps, elle y passera un temps certain ; de plus, les élus risquent d'être noyés dans un flux de mails et de passer à côté d'une convocation les concernant davantage au vu de leur attribution de fonction, qui pourrait se « noyer dans la masse ».

M. Guy VALENTIN informe que le sujet a été abordé au dernier bureau communautaire, à savoir quand envoyer les dates de commissions et les convocations. Ce qui a été décidé c'est que les dates seront envoyées 15 jours avant et la convocation sera envoyée au moins 5 jours avant. Les commissions communautaires qui se déroulaient à 18h avant, se dérouleront à 18h30.

Mme Florence GIRGIEL revient sur le fait qu'au dernier conseil avait été évoqué de réaliser une réunion des associations. Qu'en est-il ? A-t-elle eu lieu et pourquoi tous les élus n'en ont pas été informés ?

M. le Maire répond qu'il s'agissait d'une réunion de planification de réservation de salles pour les associations. Quand il s'agit de réunions et commissions municipales, il est préférable de convier les élus référents, car, si tous les élus viennent à chaque fois, il s'agit d'un Conseil municipal. Toutes les décisions prises en commissions et en réunions municipales sont ensuite transmises au Conseil municipal. Mais, tant qu'il s'agit seulement de discussions de projets, il est préférable que cela se fasse en petit comité avec les élus concernés selon les attributions de fonctions.

Mme Florence GIRGIEL trouve cela dommage, car des sujets abordés lors de réunions de candidatures avant les élections (par exemple faire un forum des associations) auraient pu être abordés en réunion des associations en présence de conseillers intéressés, bien que n'ayant pas comme fonction la gestion des associations, puisque cette fonction est assurée par une adjointe, et qu'il n'existe pas de commissions « vie associative » ou « liens avec les associations ».

Mme Françoise CHRUSCIELSKI répond qu'un forum des associations avait déjà été fait lors des précédentes mandatures, mais que cela n'avait pas attiré les administrés et qu'il y a d'autres problématiques bien plus importantes à gérer avant d'aborder le sujet d'un éventuel forum, comme par exemple que l'association du CAR-LC risque de ne plus avoir ni bureau ni président pour 2027.

Mme Florence GIRGIEL précise qu'un forum des associations sous une autre forme, comme par exemple jumelé à la fête communale aurait pu, justement attirer plus de monde.

M. le Maire répond que c'est ce qui avait déjà été fait à l'époque. Et qu'en plus, il y a la brocante le même week-end donc ça fait déjà 2 événements à gérer pour l'association du CAR-LC qui manque cruellement de bénévoles.

Mme Shannon BEAULIEU informe que pendant la fête communale, est prévue une exposition d'instruments anciens.

Salon des Maires de Paris

Mme Florence GIRGIEL informe qu'elle s'est rendue à ce salon qui était très intéressant. Elle a rencontré des personnes qui ont des coordonnées d'une centrale d'achat spécialisée pour les communes. Elle trouve aussi un stand d'édition de livres pour enfants/ados qui propose un livre pour les élèves en sortie de CM2. Elle demande donc s'il y a quelque chose en place au niveau de la commune à ce sujet ?

M. le Maire répond que l'école fait partie du Syndicat Pédagogique de Villefermoy (SPV) et que c'est donc au SPV de prendre ce genre d'initiative. Il s'est rendu au Conseil d'Ecole qui a informé qu'une distribution de livres était prévue pour tous les élèves (nationalement).

Commissions municipales

Mme Sabine BAPTISTE, suite au mail envoyé au sujet des commissions municipales, se pose la question sur certaines commissions qui semblent faire doublon.

M. le Maire répond qu'un point va être fait très rapidement et il y a des commissions qui sont en attente de retour de la préfecture. Dès qu'il aura plus d'informations, il les transmettra.

Pour la commission Election, une première liste a été transmise à la Préfecture qui va en faire un retour avec possible réduction du nombre de personnes. Il y a eu un doublon de liste mais se sera celle de la préfecture qui sera valide.

Dates prévisionnelles des Conseils Municipaux 2026

Jeudi 29 janvier 2026

PAS DE CONSEIL EN FEVRIER 2026

Jeudi 20 mars 2026

Mardi 29 avril 2026

PAS DE CONSEIL EN MAI 2026

Mardi 16 juin 2026

PAS DE CONSEIL EN JUILLET ET AOÛT 2026

Mardi 8 septembre 2026

Mardi 13 octobre 2026

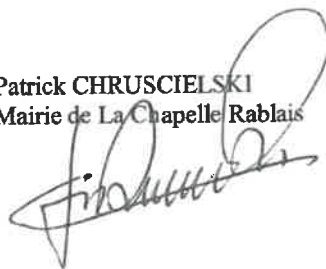
Mardi 10 novembre 2026

Mardi 8 décembre 2026

Fermeture de la séance à 21h24

Après validation au Conseil Municipal du 8 septembre 2026

Patrick CHRUSCIELSKI
Mairie de La Chapelle Rablais



Xavier PERRIGAULT
Secrétaire de séance

